

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00037 Numéro SIREN : 808 749 642 Nom ou dénomination : RENOVABATMM

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 7902

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				2021	
Exercice ouvert le 01/01/2021		et clos le 31/12/2021		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal ☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :		Adresse du siège social :			
RENOVABATMM 3 RUE DE LA BARRE NOUVELLE 93170 BAGNOLET		3 RUE DE LA BARRE NOUVELLE 93170 BAGNOLET			
SIRET : 808 749 642 00027					
Adresse du principal établissement :					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées : Travaux de rénovation bâtiment		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %	
		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	13 266
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
Nom et adresse du conseil :					
Tél :					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :					
Identité du déclarant : 3 rue de la Barre Nouvelle					
Date : 25/04/2022					
Qualité : GERANT					
Nom du signataire : M. BENOÎT BOBIGNY					
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA					
Date : 25/04/2022					
Qualité : GERANT					
Nom du signataire : M. BENOÎT BOBIGNY					



GREFFE

11 JUL. 2023

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)

7902

RENOVABATMM
3 rue de la Barre Nouvelle
93170 BAGNOLET
Tel : 06 95 01 03 83
808 749 642 R.C.S BOBIGNY

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise RENOVABATMM										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 3 RUE LA BARRE NOUVELLE 93170 BAGNOLET															
SIREN 8 0 8 7 4 9 6 4 2															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 0					
Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	14 167	030	31		14 136					
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	14 167	048	31		14 136					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070								
		Autres* (3)			072	16 917	074			16 917					
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	17 548	086			17 548						
Charges constatées d'avance*			092		094										
Total II			096	34 465	098			34 465							
Total général (I + II)					110	48 632	112	31		48 601					
PASSIF										Exercice N I		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120		5 000				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Reserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*						131		)	132					
	Report à nouveau								134		(36 349)				
	Résultat de l'exercice								136		18 404				
	Provisions réglementées								140						
	Total I					142			(12 945)						
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166		6 796				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	17 541	)	172	54 750				
Produits constatés d'avance								174							
Total III					176			61 545							
Total général (I + II + III)					180			48 601							
RETOURS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		14 167						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		RENOVABATMM		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						3 1 1 2 2 0 2 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services*		217		218	113 310	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	8 920	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	122 230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	6 271	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	78 197	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	2 631	
	Rémunérations du personnel*					250	13 902	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 222	
	Dotations aux amortissements*					254	31	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	12	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	102 265	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	19 965	
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)			
Produits exceptionnels (IV)								
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347					
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	18 404	
B — RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	18 404	314	
Régime intégral	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 560	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de leverse d'option				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-ZFE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		IFI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344		
	ZFRNG (44. quaterdecies)		345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	8 920
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	11 044	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * 24 312 dont imputés sur le résultat :					360 24 312		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1 Déficit col.2	370		372 13 268		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>RENOVABATMM</u>										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460		462	14 167	464		466	14 167	
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492	14 167	494		496	14 167	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552	31	554		556	31	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570		572	31	574		576	31	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>RENOVABATMM</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Dotations</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisa- tions corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td>780</td> <td colspan="5"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																					
Déficits transférés de plein droit article 209-B-2 du CGI		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																																					
Déficits imputés				983																																																																																																																																											
Déficits reportables				984																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice				860	13 268																																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				870	13 268																																																																																																																																										
IV DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325																																																																																																																																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327																																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326																																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374																																																																																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378																																																																																																																																					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 0 8 7 4 9 6 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE RENOVATMM

ADRESSE (voie) 3 RUE LA BARRE NOUVELLE

CODE POSTAL 93170 VILLE BAGNOLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique MAHAWECH Prénom(s) MOHAMED
Nom marital % de détention 45 Nb de parts ou actions 2250
Naissance : Date 19031982 N° Département 99 Commune LIBAN Pays
Adresse : N° Voie RUE DE LA BARRE NOUVELLE
Code Postal 93170 Commune BAGNOLET Pays FR

Titre (2) Nom patronymique BRAKHI Prénom(s) LILA
Nom marital % de détention 45 Nb de parts ou actions 2250
Naissance : Date 09101982 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays
Adresse : N° 42 Voie RUE KARL MARX
Code Postal 93170 Commune BAGNOLET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

RENOVABATMM

3, rue de la Barre Nouvelle
93170 BAGNOLET
Siret : 808 749 642 00027

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître un Bénéfice de **11.044 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées et avant impôts sur les sociétés, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Le Gérant précise qu'il s'agit là du Sixième exercice de la Société.

- Examen des comptes et résultats

Le Gérant vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes comptables en vigueur.

La société «RENOVABATMM» a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires hors taxes de : **122.230 Euros**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **102.265 Euros**.

Les charges financières de l'exercice ont atteint un total **0 Euros**

Les charges exceptionnelles de l'exercice ont atteint un total **1.560 Euros**

Le résultat net comptable au 31 décembre 2021 se traduit par un Bénéfice de **18.404 Euros**.

Les versements pour l'Activité Partielle (**3.883 Euros**), et le remboursement de l'assurance (**5.037 Euros**) sont à déduire du résultat comptable.

Les subventions d'exploitation de l'exercice (Aide Solidarité Covid 19) ont atteint un total de **4.500 Euros**.

Le résultat fiscal de cet exercice est donc, un bénéfice qui s'élève à **11.044 Euros**.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le gérant expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2021 et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Gérant vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels bilan, compte de résultat et annexe tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de **11.044 Euros**.

Ce montant Bénéficiaire **est reporté à nouveau** de l'exercice suivant au 01/01/2022.

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours de l'exercice précédent.

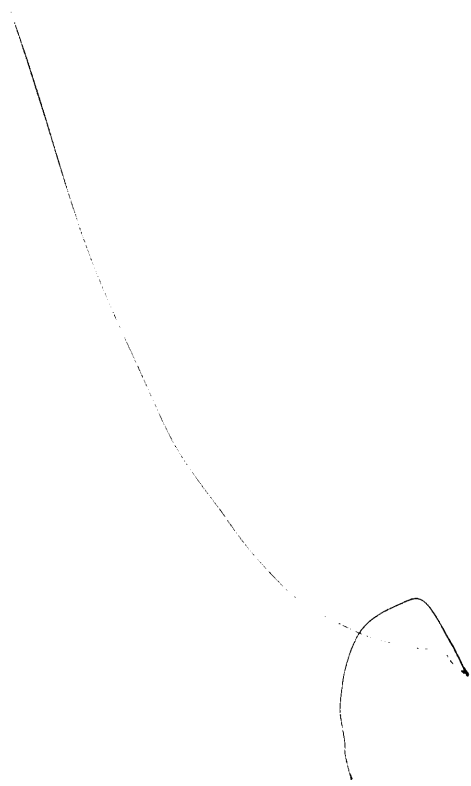
Le gérant souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Bagnolet

Le 02 juin 2022

Le Gérant.


RENOVABATMM
3 rue de la Barre Nouvelle
93170 BAGNOLET
Tel : 06 95 01 03 83
808 749 642 R.C.S BOMIGNY



RENOVABATMM

3, rue de la Barre Nouvelle
93170 BAGNOLET
Siret : 808 749 642 00027

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE DU 20 JUIN 2022

BAGNOLET, LE VINGT JUIN L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, A 11H05

Les associés de la Société « **RENOVABATMM** », SARL au Capital de 5.000 Euros, dont le siège social se trouve au 3 rue de la Barre Nouvelle - 93170 Bagnolet, se sont réunis au siège de la société.

ETAIT PRESENT :

Monsieur MAHAWECH Mohamed	(45 parts)	propriétaire des parts N° 01 à N° 2250
Madame BRAKNI Lila	(45 parts)	propriétaire des parts N° 2251 à N° 4500 ;
Madame ABADÉ Fatme	(10 parts)	propriétaire des parts N° 4501 à N° 5000 ;

Soit ensemble les CINQ MILLE PARTS (5 000) composant le Capital Social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MAHAWECH Mohamed, lequel constate que les associés présents représentent la totalité du capital et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre à la majorité requise les décisions à l'ordre du jour.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 5000 parts sur les 5000 parts composant le Capital Social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes décisions ordinaires et extraordinaires.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1/ La convocation adressée aux associés et le texte des résolutions proposées.
- 2/ La feuille de présence de l'Assemblée.
- 3/ Le projet de résolution.

Monsieur le Président précise que tous les documents exigés par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la société pendant le délai légal, et l'Assemblée Générale lui en donne acte.

Monsieur le Président rappelle que les associés sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation rapport de gérance et affectation de résultat 2021
- Pouvoirs

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution.

RESOLUTIONS:

-Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire des associés approuve le rapport de gérance de Monsieur MAHAWECH Mohamed « Gérant » en lui donnant quitus à travers le présent procès verbal et décide d'affecter le résultat en report à nouveaux après constitution des réserves obligatoires.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des voix présentes ou représentées.

-Deuxième résolution :

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs :

- ❖ Au gérant avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- ❖ Au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 55.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés et par le Président.

Signatures :

Le Président de l'assemblée
et associé

MAHAWECH Mohamed

L'associée

BRAKNI Lila

L'associée

ABADE Fatme

